

## ***Vous souhaitez soutenir Chrysallis Drôme***

### **Merci d'indiquer vos coordonnées :**

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

.....

Ville & code postal : .....

Tél : .....

Email : .....

### **Adhésion annuelle :**

*Cotisation individuelle minimum de 20 €*

*Pour soutenir l'Association, vous pouvez cotiser au delà de cette somme selon vos possibilités.*

*Libellez votre chèque à l'ordre de :  
**Association Chrysallis Drôme***

*Adresse postale  
**Chrysallis Drôme**  
**Maison de la Justice et du Droit**  
**5, boulevard Gabriel Péri**  
**26100 Romans sur Isère***

*L'association est reconnue d'intérêt général, tout don permet une réduction d'impôt. N'hésitez pas à nous demander un reçu fiscal.*

## ***Chrysallis Drôme***

### **Informe le public sur :**

Le rôle des administrateurs Ad Hoc

Le droit des mineurs

### **Forme des bénévoles sur les procédures judiciaires :**

L'organisation des différentes instances judiciaires.

Les différentes étapes.

Le rôle et le statut de l'administrateur Ad Hoc.

Le sensibilisation à l'accompagnement du mineur



***« Accompagne l'enfant et  
prend en charge ses intérêts  
dans le cadre des procédures  
judiciaires »***

**Tél. 06 78 41 03 52**  
**[www.chrysallis-drome.org](http://www.chrysallis-drome.org)**



Association Départementale loi de 1901  
***Permanence sur rendez-vous***

«Tous les **2èmes** jeudis du mois de **14h00 à 16H00**  
à la Maison de la Justice et du Droit»

Email : [chrysallis.drome@wanadoo.fr](mailto:chrysallis.drome@wanadoo.fr)

***Chrysallis Drôme Maison de la Justice et du Droit***  
***5, Rue Gabriel Péri 26100 Romans sur Isère***

## Qui sommes-nous ?

Chrysallis Drôme est une association loi 1901, créée en 2002 dans la Drôme.

Au service des mineurs, elle les accompagne et les représente en justice.

Chrysallis Drôme rassemble des « administrateurs Ad Hoc » qui se mettent bénévolement au service des enfants pour les représenter devant les juridictions de la Drôme et de la Cour d'Appel de Grenoble.

Les réunions de travail de l'association ont lieu à la Maison de la Justice et du Droit à Romans, 5, rue Gabriel Péri.

L'administrateur Ad Hoc est une personne toujours désignée par un magistrat pour exercer les droits des mineurs dans le cadre d'une procédure déterminée.

## Quand intervenons-nous ?

Lorsque les parents ou les représentants légaux des enfants ne sont pas habilités à tenir complètement leur rôle dans le cadre de procédures juridiques, soit parce qu'ils sont en conflit d'intérêt, soit par qu'ils sont dans l'incapacité de représenter leur enfant.

- Quand il est victime de maltraitance, d'abus sexuels ou de violences.
- Quand sa filiation est remise en cause
- Quand il y a conflit entre ses parents et ses grands-parents.

## Comment intervenons-nous ?

L'administrateur Ad Hoc est désigné par un magistrat dans une procédure au cours de laquelle :

- Il représente légalement l'enfant.
- Il lui choisit un avocat
- Il l'accompagne en le recevant à la MJD de Romans
  - En lui expliquant la procédure.
  - En faisant le lien avec les différents intervenants concernés par l'affaire
  - A toutes les étapes de la procédure (auditions, expertises, instruction, audiences, etc.)
  - En assurant le placement des fonds perçus par l'enfant au titre des dommages et intérêts

## Financement

L'association Chrysallis Drôme est une association à but non lucratif (loi 1901)

A ce jour Chrysallis Drôme vit et fonctionne exclusivement grâce aux cotisations de ses adhérents, et à quelques subventions des collectivités locales.

L'association perçoit des indemnités forfaitaires dont le montant est fixé par le ministère de la justice, pour couvrir les frais des administrateurs Ad Hoc au cours de leurs mandats.



*Utilisez le  
bulletin  
d'adhésion  
au dos de  
ce document >>>*

